

CONDITIONS D'ACCEPTATION

Huile usagée

Code Eural	130205*
Code déchets	351001

DESCRIPTION

Huile ou huile de moteur usagée en conditionnements de plus de 5 litres, entièrement pompables. La contamination par du mazout, du gazole ou du diesel est autorisée.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Paramètres :

- Point d'éclair : > 61 °C
- Chlore : < 0,2 %
- Sédiments : < 1 %
- Eau : < 5 %
- PCB : < 1 ppm

Conditions générales :

- Pas de PCB
- Pas de solvant, liquide de refroidissement, liquide de frein, essence, carburant lourd, kérosène, acides, bases, résidus de peinture et autres produits chimiques.

Code de bonne pratique destiné à éviter la contamination par des PCB lors de la collecte des huiles usagées dans les entreprises :

- À l'arrivée au dépôt de Renewi, un échantillon de contrôle est prélevé et conservé.
- L'huile usagée est ensuite mélangée à celle provenant d'autres producteurs afin d'être évacuée vers le centre de traitement final.
- Si une contamination aux PCB est constatée au niveau du centre de traitement final, les échantillons de contrôle sont utilisés afin de déterminer qui est responsable de la contamination.
- Tous les coûts liés au traitement de l'huile non conforme sont facturés au pollueur, y compris les coûts d'analyse, de nettoyage, de stockage et de transport.

Conditions d'emballage :

- Les fûts sont en bon état et ne présentent pas de fuite.